

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement	Arysta Lifescience SAS
Adresse de l'établissement	Route d'Artix BP 80 64150 Noguères
Activité de l'établissement :	L'établissement de Noguères de la société Arysta LifeScience est spécialisé dans la fabrication de produits phytopharmaceutiques.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Les scénarii d'accidents majeurs n'ont pas d'effets significatifs à l'extérieur du site
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'incendie des stockages de produits emballés dans les entrepôts. • L'incendie de cuves de solvants. <p>Ils sont à l'origine des effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable. Ils provoquent des lésions +/- létales (brûlures...) des personnes exposées. • Les effets toxiques : dispersion d'une substance toxique dans l'air ou dans l'eau pouvant engendrer des effets tels que irritation, intoxication, asphyxie. Les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (respiratoire ou cutanée).
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p>Les scénarii majeurs correspondent à l'incendie des matières entreposées dans les bâtiments de stockage et cuves de solvants. Les effets sont liés au rayonnement et fumées dégagés par l'incendie principalement en altitude.</p> <p>Moyens de secours humains</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipe postée habilitée à mettre en sécurité les installations et activer les moyens fixes d'intervention. L'équipe réalise 5 exercices par an dont un exercice POI (Plan d'Opération Interne). • Astreintes de sécurité et cellule de crise activable 24h/24. <p>Moyens de secours matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens fixes de lutte incendie (sprinklers, RIA, canons mousse, extincteurs,...). • Site entièrement sur rétention avec bassins de récupération des eaux incendie (capacité de rétention de 5500 m3). <p>Les mesures de prévention des risques</p>

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Accès au site contrôlé 24h/24• Programme de formation hygiène-sécurité-environnement annuel du personnel et des sous-traitants.• Procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels• Un système de détection automatique des incendies est en place• Des systèmes d'arrêt d'urgence sont en place• Tests périodiques de l'ensemble des dispositifs de sécurité présents sur le site.• Des plans d'inspection sont conduits sur les équipements à risques• Des mesures sont prises pour prévenir ou réduire la perte de confinement d'une matière dangereuse• Bâtiments et site sur rétention pour prévenir toute pollution en cas de perte de confinement• Les matériaux incompatibles sont séparés |
|--|---|